

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2021**

Le 11 février 2021 à 18 heures 30, Se sont réunis à la salle associative, les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, 4 février 2021, convocation publiée le 04/02/2021

Étaient présents : BEUGENDRE Laurence, CORNU Thierry, DUBOIS Anita, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, GUERINEL Daniel, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : COLLIN Yves, GALLE Ronan, LE GALL Vincent

Absents :

Procuration : de COLLIN Yves à GARAVAGLIA Michelle
De LE GALL Vincent à CORNU Thierry

Monsieur Thomas Sylvain est nommé secrétaire de séance

Madame Le Maire fait l'appel des membres du conseil et déclare la séance ouverte

Avant l'adoption du dernier compte rendu, Monsieur Thierry CORNU tient à signaler que dans la délibération 2021 10 concernant la demande d'étude et devis pour les effacements de réseaux, il avait été précisé d'attendre le passage de la fibre.

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER EST ADOPTE A L'HUNANIMITE

COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Délibération 2021 – 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution, des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, a été réalisée par Monsieur Hervé RÉTO, Trésorier de Fougères Collectivités, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération 2021 – 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020 ;

Madame Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de

l'exercice 2020 ;

Ayant entendu la présentation du Compte Administratif 2020;

Madame Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry CORNU, 1er adjoint, et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune s'établissant ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
2020		Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat reporté N-1	Résultat de Clôture
Réalisations	Fonctionnement	144 972,43 €	81 828,10 €	63 144,33 €	191 703,25 €	254 847,58 €
	Investissement	216 748,31 €	55 559,58 €	161 188,73 €	-147 739,92 €	13 448,81 €
	Budget total	361 720,74 €	137 387,68 €	224 333,06 €	43 963,33 €	268 296,39 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Investissement	- €	- €	- €	- €	- €
	Budget total	- €	- €	- €	- €	- €
Budget Total des réalisations et restes à réaliser		361 720,74 €	137 387,68 €	224 333,06 €	43 963,33 €	268 296,39 €

Le résultat net global de clôture est donc de 268 296.39 €

COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Délibération 2021 – 13

Madame le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2020 et présente l'affectation des résultats au budget 2021 comme suit :

BUDGET COMMUNE AFFECTATION RESULTAT 2020				
FONCTIONNEMENT	2020	Dépenses	81 828,10 €	
		Recettes	144 972,43 €	
		Excédent 2020	63 144,33 €	
		Report 2019	(+) 191 703,25 €	
		TOTAL	(+) 254 847,58 €	Report au compte 002 excédent de fonctionnement : 254 847,58 €
INVESTISSEMENT	2020	Dépenses	55 559,58 €	
		Recettes	216 748,31 €	
		Excédent 2020	161 188,73 €	
		Report 2019	(-) 147 739,92 €	
		TOTAL	(+) 13 448,81 €	Report au compte 001 excédent d'investissement : 13 448,81 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Délibération 2021 – 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution, des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, a été réalisée par Monsieur Hervé RÉTO, Trésorier de Fougères Collectivités, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ASSAINISSEMENT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération 2021 – 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020 ;

Madame Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

Ayant entendu la présentation du Compte Administratif 2020;

Madame Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry CORNU, 1er adjoint, et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif du budget assainissement s'établissant ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT						
2020		Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat reporté N-1	Résultat de Clôture
Réalizations	Exploitation	5 841,98 €	5 261,22 €	580,76 €	8 923,74 €	9 504,50 €
	Investissement	4 858,59 €	3 411,32 €	1 447,27 €	11 616,34 €	13 063,61 €
	Budget total	10 700,57 €	8 672,54 €	2 028,03 €	20 540,08 €	22 568,11 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Investissement	- €	- €	- €	- €	
	Budget total	- €	- €	- €	- €	
Budget Total des réalisations et restes à réaliser		10 700,57 €	8 672,54 €	2 028,03 €	20 540,08 €	22 568,11 €

Le résultat net global de clôture est donc de 22 568.11 €

ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Délibération 2021 – 16

Madame le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2020 et présente l'affectation des résultats au budget 2021 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION RESULTAT 2020				
EXPLOITATION	2020	Dépenses	5 261,22 €	
		Recettes	5 841,98 €	
		Excédent 2020	580,76 €	
		Report 2019	(+) 8 923,74 €	
		TOTAL	(+) 9 504,50 €	• Report au compte 002 excédent de fonctionnement : 9 504,50 €
INVESTISSEMENT	2020	Dépenses	3 411,32 €	
		Recettes	4 858,59 €	
		Excédent 2020	1 447,27 €	
		Report 2019	(+) 11 616,34 €	
		TOTAL	(+) 13 063,61 €	Report au compte 002 excédent d'investissement : 13 063,61 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

DOCUMENT URBANISME

Délibération 2021 – 17

Pour rappel, la commune n'est actuellement dotée d'aucun document d'urbanisme et c'est donc le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique.

Madame Le Maire demande à M. Thierry CORNU, titulaire de la commission urbanisme de bien vouloir rendre compte au conseil de la réunion du jour en présence de :

- M. Michel BALLUAIS, 1^{er} Vice-Président de Fougères Agglomération, délégué à l'attractivité-emploi et Président du SCOT,
- M. David SORO, Directeur du SCOT à Fougères.

Cette réunion était une présentation des avantages et inconvénients des différents documents d'urbanisme envisageables pour la commune, la carte communale et le plan local d'urbanisme.

Il est proposé au conseil de se réunir prochainement afin d'étudier plus en détail cette présentation.

EXTINCTEURS ET CONTRAT DE MAINTENANCE PRESENTATION DE 2 DEVIS

Délibération 2021 – 18

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil que les extincteurs des bâtiments communaux ont besoin d'être remplacés, et qu'il serait nécessaire d'établir un contrat de maintenance pour la vérification annuelle. Des devis comparatifs pour le remplacement de 6 extincteurs ont été demandés.

Présentation des devis :

1. ESI : devis pour 6 extincteurs et mise en conformité : 1 009.28 € HT

2. SICLI : devis pour 6 extincteurs et mise en conformité : 580.40€ HT
3. SICLI : devis maintenance annuelle (extincteurs, BAES et alarme) : 223.60€HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Valident à l'unanimité les devis de la société SICLI pour le remplacement des extincteurs et la mise en conformité d'un montant HT de 580.40 € ainsi que le devis de maintenance annuelle d'un montant HT de 223.60 €.
- Autorisent Mme Le Maire à signer les devis correspondants

QUESTIONS DIVERSES 2

Délibération 2021 – 19

- a. Emplacement des containers verres et papiers : Madame Le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de changer l'emplacement des containers verres et papiers. En effet, ces derniers sont situés trop près de maisons d'habitation. Pour ce faire, le SMICTOM a été contacté. Il est demandé aux membres du conseil de proposer différents endroits pour le nouvel emplacement et le responsable du SMICTOM validera lors de sa visite le nouveau point de collecte.
- b. Demande de Mme MOUSSU pour nid de poule impasse des randonneurs : Mme MOUSSU est venue en mairie signaler un nid de poule impasse des randonneurs. Ils ont à plusieurs reprises mis du gravier pour le combler, mais cela n'est pas suffisant. M. Sylvain THOMAS titulaire de la commission voirie s'est rendu sur place et confirme qu'il est nécessaire de combler le creux qui s'est formé. Le nid de poule sera rebouché.
- c. Devis résine dans le bourg : Mme Anita DUBOIS demande s'il est possible de continuer en résine le bord de la route dans le bourg. En effet, l'entretien de cette partie du bourg est très dangereux du fait du virage et du non-respect de la limitation de vitesse. Il est décidé de demander des devis pour la mise en œuvre de résine gravillonnée mais également pour de l'enrobé peint.
- d. Vitre de la salle associative : Problème sur une des vitres de la salle associative, à contrôler.
- e. Devis imprimante-copieur : L'imprimante du secrétariat de la mairie n'est plus optimale, il est proposé de demander des devis pour une imprimante copieur en location ou à l'achat.



La séance est levée à 20h15